

ENTRE :

Nom :	Nom :
Pseudo :	Pseudo :
Adresse :	Adresse :
Tél. :	Tél. :
E-mail :	E-mail :
<i>Dénotmé(e) ci-après "LE PHOTOGRAPHE"</i>	<i>Dénotmé(e) ci-après "LE MODELE".</i>

Prises de vue

Le Modèle déclare être majeur et poser librement et volontairement pour chacune des photographies prises par le Photographe. Chaque séance de prise de vue est thématique et le Photographe s'engage à en préciser à l'avance les spécificités et les contraintes (thème, poses, tenues) afin d'obtenir l'accord préalable du Modèle.

Règles de bonne conduite

Le Photographe s'engage à respecter en toutes circonstances la personnalité du Modèle et à le considérer exclusivement en tant que modèle. En particulier aucun contact physique n'est autorisé lors de la séance de prise de vue.

Lorsque les photos ont lieu en studio, le Photographe s'engage à mettre à disposition du Modèle un endroit isolé où il pourra changer de tenue et se maquiller.

Selon le thème et poses demandés par le Photographe, le Modèle se réserve le droit de se faire accompagner d'une tierce personne laquelle restera discrète et n'interférera pas lors de la séance.

Choix des images

En fin de séance, le Modèle doit pouvoir exercer son droit de contrôle à son image, vérifier et supprimer sur le boîtier les photos qui pourraient y nuire. Aussi durant ou immédiatement après la séance, le Photographe et le Modèle détruiront les photos pouvant nuire à son image ou ne présentant aucun intérêt.

Le Photographe s'engage à remettre dans un délai d'un mois au Modèle les photos traitées en format web (format jpg , 1.920 pixels dans la plus grande longueur), et dans un délai de deux mois les tirages dans le cadre d'une prestation du Modèle « Pose contre Tirage ».

Le Modèle disposera par la suite d'un délai de 15 jours pour demander au Photographe la destruction de celles qui pourraient nuire à son image.

Droit d'auteur et Droit d'image

Le Photographe est, de par la loi, le propriétaire inaliénable de toutes photos prises par lui-même et le Modèle ne peut revendiquer aucune propriété ou droit d'auteur.

Le Modèle est, de par la loi, le propriétaire inaliénable de son image et le Photographe se doit de respecter ce droit d'image.

En conséquence, le Photographe et le Modèle devront se consulter mutuellement pour toute exploitation des photos.

Utilisation des photographies et Collaboration

Le Photographe et le Modèle s'autorisent mutuellement l'usage à des fins promotionnelles à titre gracieux des photos réalisées par le Photographe et mettant en scène le Modèle pour les utilisations suivantes :

- o expositions et concours, y compris le droit de reproduction par les organisateurs pour assurer la promotion de leur manifestation, en particulier : catalogue, dossiers de presse, presse locale, nationale et spécialisée Photo et Beaux Arts, édition d'affiches ou de cartes postales,
- o sites et galeries web perso du photographe et du modèle, forums de discussion photographique sur internet et réseaux sociaux,
- o cartes de visite, composites papiers et books personnels du photographe et du modèle,

Contrat de Prestation & Collaboration Photographe/Modèle

- pour le Modèle utilisations libres de droits pour toutes actions de démarchages auprès d'agences (ou structures assimilées) ou pour tous concours, dans la presse traditionnelle ou sur internet, à la seule condition que le nom du photographe apparaisse clairement en marge de la photo.

Dans ce cadre le Photographe laisse libre l'utilisation des photos au Modèle à la condition de ne pas dénaturer son œuvre (retouche, traitement et recadrage interdits sauf autorisation préalable) et d'y laisser sa signature si celle-ci est présente.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à l'image ou à la réputation du Modèle ou du Photographe.

Seul le pseudo du Modèle pourra être mentionné et le Photographe s'engage à garder secret son nom et toute information permettant de l'identifier.

Le Modèle autorise le Photographe à exploiter commercialement les photos réalisées le mettant en scène.

Dans ce cadre, les photographies pourront être exploitées, soit directement par le Photographe, soit par un tiers s'il lui cède ses droits.

Les Parties conviennent expressément que cette autorisation n'inclut pas une utilisation à des fins publicitaires de l'image du Modèle, laquelle, le cas échéant, devra donner lieu à une autorisation spécifique de sa part.

Le Modèle déclare avoir renoncé en toute connaissance de cause à toute autre rétribution que celle stipulée dans les paragraphes ci-dessous. Il ne pourra prétendre à aucune autre rémunération du fait de l'exploitation des photographies réalisées dans le cadre du présent accord.

« Pose contre Tirage » ou Rémunération du Modèle

<p>Le Modèle renonce à une quelconque rémunération en échange de la remise par le Photographe de tirages sur papier.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Nombre de tirages :○ Format : <p>Le Modèle est remboursé de ses frais sur justificatifs :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Frais de déplacement○ Frais accessoires (vêtements, coiffure, maquillage, ...)	<p>Le Modèle est rémunéré par le Photographe d'un montant forfaitaire de :</p> <p>lequel comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Rémunération pour une pose de : <i>(durée en heures)</i>○ Frais de déplacement○ Frais accessoires (vêtements, coiffure, maquillage, ...) <p>Cette rémunération reste due en cas de problème technique rencontré par le Photographe annulant ou écourtant la séance de prise de vue.</p>
---	---

Durée du contrat

Le présent contrat est conclu sans limite de territoire pour une durée de 5 ans, irrévocable à peine de dommages et intérêts.

A l'issue de cette période de 5 ans, il sera reconduit par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un délai de 6 mois avant l'issue du contrat.

Juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la Loi Française.

Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents pour trancher tout litige né de son interprétation ou de son exécution.

Fait à :

le :

en deux exemplaires.

LE PHOTOGRAPHE

LE MODELE

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)